

Règlement intérieur de la Médiathèque de Jeumont

Tout usager inscrit à la médiathèque ou bénéficiant de ses services est soumis au présent règlement qui fixe les droits et les devoirs de chacun. Le personnel, sous l'autorité du Directeur, est chargé de le faire appliquer.

Tout manquement à ce règlement peut entraîner le renvoi immédiat du contrevenant, la suppression provisoire ou définitive du prêt, voire l'interdiction à l'accès de la Médiathèque de Jeumont.

Toute modification du règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la Médiathèque.

Modalités d'accès

1] L'emprunt de documents (livres, CD, DVD) à domicile et l'accès sur place aux postes multimédia, tablettes tactiles, consoles de jeux et jeux de la ludothèque sont réservés uniquement aux usagers inscrits
2] Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte au sein de l'établissement.

3] Le personnel de la médiathèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de litiges entre usagers
4] Le public est accueilli dans un environnement agréable qui doit le rester auquel cas, il se doit de se comporter correctement et :

- D'éviter toutes nuisances sonores (cris, téléphone portable, baladeurs...), respecter la tranquillité des lieux et des autres personnes présentes.
- S'abstenir de fumer, de consommer sa nourriture ou ses boissons (un distributeur de boissons sans alcool est à disposition du public dans un espace dédié à cet effet).
- D'amener des animaux : aucun animal ne sera toléré dans l'enceinte de l'établissement, hormis les chiens des personnes ayant un handicap.

Quiconque ne respectera pas ces consignes se verra dans l'obligation de quitter les lieux immédiatement pour le bien-être et la sécurité des autres usagers

5] Pour des raisons de service interne, l'accès à la médiathèque ne sera plus possible 10 minutes avant l'heure de fermeture, et le pôle multimédia fermera 5mn avant.

Modalités de prêt

1] L'utilisation de la carte de lecteur est obligatoire pour emprunter tout document. La carte est strictement personnelle.

2] Certains documents sont exclus du prêt (encyclopédies, dictionnaires, journaux, livres fragiles).

4] **La médiathèque n'est en aucun cas responsable du choix des documents empruntés par les mineurs qui demeurent sous la responsabilité entière de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.**

5] Il est demandé à l'utilisateur de vérifier le bon état des documents avant de les emprunter et de signaler aux bibliothécaires tout état défectueux. **L'utilisateur est tenu de prendre soin de tous documents. Une attention toute particulière est demandée pour la manipulation des CD et DVD.**

6] En cas de perte ou de détérioration de documents, du matériel informatique et high tech ou des jeux mis à disposition, l'emprunteur devra assurer leur remboursement au prix du neuf. En cas de non restitution, une procédure de mise en recouvrement sera alors engagée auprès du Trésor Public.

7] Toute tentative de vol et préjudice physique ou moral pourra entraîner des poursuites pénales.

8] En cas de retard dans le retour des documents, une amende dont le montant est fixé par le Conseil Municipal sera réclamée et le prêt suspendu. **En cas de retards répétés, l'utilisateur se verra perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.**

9] Les CD et DVD ne peuvent être utilisés que dans un cadre individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite. La Médiathèque dégage sa responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

10] Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la médiathèque selon un tarif fixé par le conseil municipal, et dans les limites prévues par la loi protégeant le droit d'auteur.

Droit à l'image

Des photos et des vidéos peuvent être prises par l'équipe de la médiathèque ou la presse, nous nous réservons le droit d'utiliser ces images sur tous supports pour illustrer des documents d'informations (blog, expo photos, flyers par ex...).

En cas de refus de votre part, signalez-le à chaque atelier, manifestation auxquels vous participerez, vous-même ou votre famille...

Jeumont, le/...../.....

Nom de l'inscrit : Prénom :

+ (pour les mineurs, nom et prénom du tuteur légal)

Nom du tuteur légal: Prénom :

Tél. fixe (de l'adulte)...../...../..... ; N° de portable (de l'adulte) :...../...../.....

Adresse mail (de l'adulte) :

Signature après la mention " Lu et approuvé " :





Cadre réservé à l'administration

Nom :

Prénom :

POUR S'INSCRIRE, SE MUNIR DE :

- 1.- UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (Carte d'identité ou Permis de conduire)
- 2.- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE OFFICIEL DE MOINS DE 3 MOIS (Facture EDF, GAZ, Impôts, Loyer...)
- 3.- UNE AUTORISATION SIGNÉE DES PARENTS POUR LES MINEURS (délivrée à l'accueil)

ADHÉSION ANNUELLE	JEUMONTOIS		EXTÉRIEUR	
	Jeune (-de 18 ans)	Adulte	Jeune (-de 18 ans)	Adulte
<ul style="list-style-type: none"> • 5 livres • 1 partition musicale • 2 magazines <u>pendant 3 semaines</u> • 2 CD <u>pendant 2 semaines</u> • 2 DVD <u>pendant 1 semaine</u> 	5 €	10 €	15 €	20 €
	Bénéficiaire carte Jeum's			
	2 €	5 €		

Services complémentaires :

- + connexion Internet : 1h maximum par jour, dans la limite des places disponibles
- + utilisation des consoles de jeux : à partir de 10 ans, 1h/jour
- + utilisation des iPads : à partir de 10 ans, 1h/jour
- + utilisation des jeux mis à disposition par la ludothèque : enfant ≤8 ans accompagné d'un adulte

Pour bénéficier du prêt sur place des consoles de jeux et des iPads, la carte d'identité et la carte de lecteur de l'utilisateur sont **obligatoires**. Elles seront déposées à l'accueil durant toute la durée du prêt. Pour bénéficier du prêt des jeux en vitrine de la ludothèque, la carte de lecteur est obligatoire et laissée en dépôt durant la durée du jeu.

Impression noir et blanc sur papier format A4	L'impression se fera à la banque d'accueil	0,10 €/page
Impression noir et blanc sur papier format A3		0,20 €/page
Impression couleur sur papier format A4		0,35 €/page
Impression couleur sur papier format A3		0,50 €/page

Pénalité en cas de retard pour la restitution d'un document emprunté	0,10 €/jour de retard et par document
Remplacement carte d'adhérent en cas de perte	1 euro (la première fois), au bout du 2 ^{ème} renouvellement le prix augmente d'1 euro à chaque fois

HORAIRES D'OUVERTURE (hors vacances scolaires):

Mardi et jeudi : de 15 à 19 h – Mercredi : de 10 à 12 h et de 14 à 19 h
Vendredi : de 12h à 17h - Samedi : de 10 à 12 h et de 14 à 17 h

Tél : 03.27.58.13.54

mediatheque@mairie-jeumont.fr

Blog : <http://www.lamediatheque-jeumont.fr/>

Catalogue en ligne : <http://www.mediatheque-jeumont.fr>

Une fois sur la page d'accueil du catalogue :

- **Votre identifiant** : initiale de votre prénom accolé à votre nom, le tout en minuscule, sans espace. Ex : jbond (pour James Bond)
- **Votre mot de passe** : la 1^{ère} fois, votre année de naissance (ex : 1989), à modifier immédiatement afin de ne pas être « hacké » (un intrus pourrait aisément s'introduire sur votre compte)